

et VOUS
que feriez-vous
pour VOTRE VILLE

avec
150 000€



À vos idées, prêts ?
proposez !




budget
participatif

3^e édition

Dépôt de votre projet du 9 septembre au 8 novembre
+ d'infos > www.ermont.fr

Qu'est-ce qu'un

budget participatif



Le budget participatif est un **outil de démocratie participative**. Il permet aux habitants de décider de l'affectation d'une partie du **budget d'investissement** de la collectivité.

À Ermont, l'enveloppe budgétaire s'élève à 150 000€, **dans la limite de 30 000€ par projet**.

Les réalisations du budget participatif doivent contribuer à l'**amélioration du cadre de vie de l'ensemble des Ermontois**, dans un esprit de solidarité et de vivre-ensemble.

Calendrier

2024/2025



Du 9 septembre
au 8 nov. 2024



Appel à projets

Les Ermontois pourront déposer un projet, en **individuel** ou **en groupe** (collectif d'habitants, associations ermontoises, commerçants locaux...) sur **www.ermont.fr** ou dans vos structures municipales*.

Du 12 nov. 2024
à fin janvier
2025



Étude des projets

Chaque dossier sera instruit par les services municipaux, qui vont analyser la **faisabilité technique et règlementaire** et **estimer le coût** de chaque projet. Les porteurs de projet pourront être associés pour préciser ou faire évoluer leur projet, si besoin.

* Urnes disponibles dans les accueils suivants, aux horaires d'ouverture :

- Hôtel de Ville et Maison communale des Solidarités Jacques Berthod (100 rue Louis Savoie), Maison de Centre socio-culturel François-Rude (allée Jean-de-Florette) et Maison de quartier des Espérances (112

** Bulletins de vote et urnes disponibles : Hôtel de Ville et Maison communale des Solidarités Jacques Berthod (allée Jean-de-Florette) et Maison de quartier des Espérances (112 rue du 18 juin). Si vous n'avez pas accès à

Qui peut participer ?

Les Ermontois et Ermontoises âgés **de 15 ans et +**

Les **enfants dès 11 ans** peuvent participer à condition d'être accompagnés d'un adulte et de fournir une autorisation parentale.



ATELIERS

Aide au montage de projets

Pour aider les habitants à transformer leurs idées en projets, des ateliers d'accompagnement au montage de dossiers sont organisés :

Mardi 1^{er} octobre

📍 **CSC Les Chênes** (9 rue Utrillo)

Mardi 15 octobre

📍 **CSC Rude** (allée Jean-de-Florette)

➤ Réunion d'information (18h30-19h) suivie des ateliers (19h-20h).

GRATUIT, OUVERT À TOUS.

SUR INSCRIPTION par mail :

democratiEDEproximite@ville-ermont.fr

Du 17 février
au 14 mars
2025



Présentation et vote des projets

Les Ermontois seront invités à **voter pour leur(s) projet(s) préféré(s)** en ligne sur www.ermont.fr ou dans les urnes** prévues à cet effet. Chaque habitant ne pourra **voter qu'une seule fois, et choisir un ou plusieurs projets.**

De juin à
décembre
2025



Réalisation des projets

Les projets qui auront recueilli le plus de votes, seront **réalisés avant la fin d'année 2025.**

Les projets lauréats seront présentés dans votre "Ermont Magazine" !

la Vie associative (37 bis rue Maurice-Berteaux), Centre socio-culturel Les Chênes (9 rue Utrillo),
rue du 18 juin).

d (100 rue Louis Savoie), Centre socio-culturel Les Chênes (9 rue Utrillo), Centre socio-culturel François-Rude
internet, des permanences sur rdv sont organisées dans ces mêmes structures (ordinateurs à disposition).



Pour être retenu, chaque projet doit avant tout être...

innovant !

... et répondre aux critères suivants :

- ✓ Servir l'intérêt général et profiter au plus grand nombre d'Ermontois
- ✓ Les projets doivent strictement porter sur l'espace public (les cours d'école sont donc exclues de ce dispositif) et relever des compétences de la ville
- ✓ S'inscrire dans une enveloppe budgétaire comprise entre 5 000€ et 30 000€
- ✓ Relever du budget d'investissement et ne pas générer de dépenses de fonctionnement importantes
- ✓ Ne pas être déjà inscrit au budget communal ou entrer dans le cadre d'un entretien normal de l'espace public
- ✓ Être compatible avec les différentes politiques publiques menées sur le territoire
- ✓ Être techniquement réalisable dans un délai raisonnable
- ✓ Favoriser le bien-être, le vivre ensemble, la tolérance, l'ouverture et la solidarité
- ✓ Participer à l'amélioration du cadre de vie et respecter le patrimoine naturel
- ✓ Ne pas générer de rémunération, de bénéfices privés par son usage ou créer des conflits d'intérêt
- ✓ Ne pas être contraire à la loi ou aux règlements



Thématiques



Solidarité et santé
Éducation et jeunesse
Citoyenneté



Numérique
Mobilité
Tourisme

Environnement et biodiversité
Culture et patrimoine
Sport

Proximité et accessibilité
aux services publics
Cadre de vie



Une
question ?



www.ermont.fr



democratiedeproximite@ville-ermont.fr